

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier à 20h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize janvier deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Acquisition foncière – Financement de l'achat de la propriété Consorts Eloi.**

Le conseil municipal par 11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- ACCEPTE l'offre de la compagnie DEXIA CRÉDIT LOCAL d'une durée de 12 ans pour une périodicité d'amortissement annuelle et un taux fixe de 4,37 % (taux réduit 3.80 %).

**2- Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse et Enfance - Versement d'un acompte relatif à la subvention annuelle 2009.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le versement, au cours du mois de janvier, d'un acompte de 10 000,00 € à la subvention annuelle allouée au SIAJE en 2009.

**3- Moulin de la Ville-es-Brune – Location et instauration d'une régie de recettes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au retrait de cette question de l'ordre du jour afin qu'elle soit envisagée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**4- Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine – Renouvellement de l'adhésion.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion au COS 35 pour deux ans.

**5- Association Régionale d'Éducation Permanente du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « Chantier d'insertion de la Baie » pour l'année 2009.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'A.R.E.P. au titre de l'année 2009 pour un coût d'intervention de 306,00 € à la journée,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'A.R.E.P. à raison de 13 journées de travail en 2009 et plus si nécessaire.

**6- Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement.**

Le conseil municipal par 10 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- DÉGRÈVE les intéressés de la taxe d'assainissement due à la commune à hauteur de 30,80 € HT pour les 28,00 m<sup>3</sup> d'eau résultant de la fuite, si et seulement s'ils se prévalent d'un courrier de leur assureur attestant qu'il ne prend pas en charge le dit dégât des eaux.

### **7- Amendes de police (dotation 2008 – Programme 2009).**

*Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil, Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter cette question.*

*Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte cette inscription.*

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- PREND acte du devis produit par la Direction Départementale de l'Équipement de Saint-Malo visant le marquage au sol de passages piétons, de barres de stop et de « cédez le passage » ainsi que la fourniture de différents panneaux signalétiques pour un montant taxes incluses de 3 105,90 €,

- CHARGE Madame le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

### **8- Barrières sélectives – Approbation de divers devis.**

*Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil, Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter cette question.*

*Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte cette inscription.*

Le conseil municipal par 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE :

- APPROUVE la signature des différents devis suivants :

- la modification du système d'activation de la barrière sélective de « La Quesmière » d'un montant de 3 163,90 € HT, soit 3 784,02 € TTC,

- le contrat de maintenance des deux barrières pour un montant de 1 400,00 € HT, soit 1 674,40 € TTC,

- la modification de la couleur de la barrière de « La Quesmière » et la fourniture de badges complémentaires pour une somme de 1 360,00 € HT, soit 1 626,56 € TTC.

- CHARGE Madame le Maire de demander une subvention OGS auprès de la DIREN en vue du financement de ces travaux.